Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant	la déclaration
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3: Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Lia	aison déclarée	
d'u	l s'agit d'une modification une déclaration existante, diquer le n° de la déclaration odifiée (par exemple D2017- x) et les modifications portées: Places mmercialisées en sus du ume initialement déclaré	
•	Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	
•	Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	
•	Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'Inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Ovidino? do la ligican	GIVORS
Origine ² de la liaison (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Rue de la paix, 69700 GIVORS 45.58441, 4.750402
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	SAINT-ETIENNE 24 Rue Constant Milleret, 42000 SAINT-ETIENNE 45.442450, -4.402894
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Givors <> St Etienne
Temps de parcours (en heures et minutes)	Entre 00h30min et 00h45min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Givors <> St Etienne

² Extrémité 1 de la liaison concernée ³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

GIVORS <> SAINT ETIENNE

- Sens Givors > Saint	Saint Etienne	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
	GIVORS Départ Rue de la paix	01:60	13:10	17:10	21:10
	SAINT ETIENNE Arrivée Rue Constant Milleret	09:45	13:45	17:45	21:45
	OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET 1 car 57 places 1 car 57 places 1 car 57 places	1 car 57 places			

- Sens Saint Etienne > Givors	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
SAINT ETIENNE Départ Rue Constant Milleret	06:30	10:45	14:45	18:45
GIVORS Arrivée Rue de la paix	07:15	11:15	15:15	19:15
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET 1 cars 57 places 1 cars 57 places 1 cars 57 places 1 cars 57 places	1 cars 57 places			

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Givors <> St Etienne

